

Election du directeur de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines

Recevabilité des candidatures

Scrutin du 4 juin 2026

- Vu** le code de l'éducation et notamment son article L713-3 ;
- Vu** les statuts de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 26 janvier 2023 ;
- Vu** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-26-038 du 5 mai 2026 portant sur l'organisation de l'élection du directeur de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines (scrutin du 04/06/2026).

Le Mans, le 22 mai 2026

Arrêté n°SAGJ-26-040 portant sur la recevabilité de la candidature déposée dans le cadre de l'élection du directeur de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines (Scrutin du 04/05/2026)

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1 – Candidature recevable

L'arrêté SAGJ-26-038 du 5 mai 2026 portant sur l'organisation de l'élection du directeur de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines avait fixé la date limite de dépôt des candidatures au mardi 19 mai 2026, 14h.

Est dans ce cadre déclarée recevable pour ce scrutin la candidature suivante :

- Frédéric FORTUNEL

ARTICLE 2 - Exécution

La directrice administrative de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'Université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Organisation et fonctionnement », « Élections des composantes », ainsi que sur le site l'UFR de Lettres, Langues et Sciences Humaines et envoyés par message électronique à l'ensemble des membres du conseil d'UFR ainsi qu'aux personnels et usagers de l'UFR, et affichés sur le panneau d'affichage dédié aux élections situé au rez-de-chaussée du bâtiment Administration.

Delphine LETORT

